

## Conseil d'administration Séance du 7 avril 2017

### Délibération n°19-2017

#### Tarifs pour la location des espaces de l'établissement (période 2017-2019)

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Il est proposé au Conseil d'administration de voter de nouveaux tarifs de location pour les espaces de l'établissement (site de Caen) pour la période 2017/2019, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017. En effet, les tarifs proposés jusqu'alors ne permettaient pas de louer les espaces dans des conditions favorables. Une offre tarifaire moins élevée et aussi plus limitée correspondant mieux aux attentes est proposée : auditorium-atrium, salle des conseils.

Bien entendu, la location de ces espaces n'est rendue possible que dans des conditions et selon des modalités qui ne portent pas préjudice aux activités pédagogiques de l'école.

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20170407-19\_2017-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Espaces proposés à la location	Base tarifaire de location 2015-2017	Base tarifaire de location 2017-2019
Auditorium	Tarif forfaitaire de 2 000 € / jour	Tarif forfaitaire de 1500€/jour
Atrium	Tarif forfaitaire de 1 000 € / jour	
Galerie	Tarif forfaitaire de 1 000 € / jour	
Salle des conseils	Tarif forfaitaire de 500 € / jour	Tarif forfaitaire de de 500€/jour

Les tarifs sont entendus sous réserve de conditions particulières justifiant un devis adapté (étude des dossiers au cas par cas), notamment pour les extensions de location (jardins, espaces de travail, prestations techniques et matériels complémentaires).

**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'adopter la tarification proposée 2017/2019 pour la location des espaces du site caennais de l'établissement.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 15

Votants : 19

Vote : à l'unanimité des voix